

# DSEST *RENCONTRES SCIENTIFIQUES*

Département de santé environnementale et santé au travail  
École de santé publique

**Le jeudi 15 juin 2023**  
**De 12h30 à 13h00**  
**Via ZOOM**

**Proposition d'un modèle de système de commandement des interventions des services préhospitaliers en cas d'urgences sanitaires et environnementales au centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre (CSSSMC)**

**Conférencière : Macmy St Hilaire, maîtrise en santé environnementale et santé au travail (Stage)**

**Directeur académique : Stéphane Buteau, professeur au DSEST**

**Superviseur de stage : Vincent Cregheur, Coordonnateur régional des services préhospitaliers d'urgence de la Montérégie.**

Les services préhospitaliers d'urgence (SPU) sont essentiels. En Montérégie, ils sont offerts par des compagnies d'ambulances sous le leadership du centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre (CSSSMC). Mon mandat était de proposer un modèle de système de commandement d'opérations en cas d'urgences sanitaires et environnementales.

Une revue de littérature de 2013 à 2023 utilisant les mots-clés « SPU », « catastrophes en Montérégie » a été effectuée sur google scholar, PubMed et une lecture de rapports d'intervention afin d'identifier quelques événements dans l'histoire montérégienne. Des visites en casernes, rencontres d'acteurs-clés, séances de travail avec le coordonnateur des SPU ont permis de diagnostiquer l'actuel mode opératoire. Pour appréhender et proposer le système de commandement d'intervention (SCI), entre autres, le cours I-100 de SCI-Canada a été suivi.

Les vingt articles et documents répertoriés montrent que la Montérégie a connu des catastrophes environnementales prévisibles, imprévisibles d'origine naturelle et anthropique, ainsi que d'incidents de natures diverses. Huit compagnies d'ambulances assurent la prestation des SPU. Cependant, chacune a son propre mode d'opération. Bien que 37.5% affirment connaître le SCI, aucune d'elles ne l'applique. Le modèle SCI a déjà fait ses preuves en termes de sécurité et d'efficacité, et est jugé applicable en Montérégie. Il revient au CSSSMC d'en faire la promotion et de s'assurer que tous les acteurs des SPU reçoivent une formation adaptée à leur niveau sur une échéance de trois à neuf mois, dépendamment du statut.

Le SCI permettra d'assurer une meilleure performance et la sécurité pour tous.